



IKEA 365+ **ustensiles de cuisson**

Conditions des garanties

15

5





La vie à la maison met quotidiennement les ustensiles de cuisson à rude épreuve. IKEA 365+ ustensiles de cuisine en acier inoxydable est rigoureusement testée pour faire face à une utilisation quotidienne. Nous garantissons le bon fonctionnement des ustensiles de cuisine IKEA 365+ pour 15 ans pour les produits sans revêtement anti-adhérent ; et pour 5 ans pour les produits avec ce revêtement. Cela signifie qu'ils fonctionneront toujours aussi bien qu'au premier jour, en supposant que nos conseils d'entretien soient respectés et qu'ils soient utilisés uniquement dans un cadre domestique (estimé à une utilisation et un lavage par jour). Cette garantie de fonctionnement, de matériel et de fabrication est soumise aux termes et conditions fixés dans ce Livret de garantie.

15

5





Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie pour les ustensiles de cuisine en acier inoxydable IKEA 365+ sans revêtement anti-adhérent est valable quinze (15) ans à compter de la date d'achat. Pour plus de détails, voir pages 5-6.

La présente garantie pour les ustensiles de cuisine en acier inoxydable IKEA 365+ avec revêtement anti-adhérent est valable cinq (5) ans à compter de la date d'achat. Pour plus de détails, voir pages 5-6.

L'original du ticket de caisse est exigé comme preuve de l'achat.

Qu'est-ce qui est couvert dans le cadre de cette garantie ?

Cette garantie couvre le fonctionnement, le matériel et la fabrication de tous les ustensiles de cuisine des séries IKEA 365+. Cela signifie que, dans la mesure où ils sont utilisés dans le cadre domestique et que nos conseils d'entretien sont respectés, l'ustensile de cuisine fonctionnera comme au premier jour même après respectivement 15 et 5 ans. Dans le cas présent, une utilisation normale correspond à utilisation et un lavage une fois par jour.

Cette garantie couvre :

- Stabilité de la base. En d'autres termes, la base de l'ustensile de cuisine reste plate pour conduire efficacement la chaleur.
- Lavage dans un lave-vaisselle domestique. Cela n'a pas d'effet néfaste sur le fonctionnement des ustensiles en acier inoxydable. Notez toutefois que tous les articles avec un revêtement anti-adhérent doivent toujours être lavés à la main.
- Propriétés anti-adhérentes sur les poêles anti-adhérentes. Cela signifie que les ustensiles IKEA 365+ sont faciles à nettoyer et peuvent être utilisés avec une quantité minimale de matière grasse pour la cuisson des aliments pendant au moins 5 ans.

Que fera IKEA pour corriger le problème ?

Dans le cadre de cette garantie, IKEA examinera le produit. Si après vérification, et hormis mise en œuvre de la garantie légale, IKEA conclut que votre réclamation est couverte par la présente garantie, IKEA procédera à la réparation du produit défectueux, ou à son remplacement par le même article ou par un article de qualité comparable. En cas de mise en œuvre de la présente garantie, IKEA prendra en charge les frais de réparation, de pièces de rechange, de main d'œuvre et de déplacement du personnel à domicile que le service implique, dans la mesure où le produit est accessible à la réparation sans coût supplémentaire. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux réparations effectuées sans autorisation de IKEA. Les pièces remplacées deviendront la propriété de IKEA.

Si l'objet n'est plus vendu par IKEA, nous les remplaceront par un produit équivalent. C'est uniquement IKEA qui décide quel objet sera approprié pour remplacer l'article défectueux.





15



IKEA 365+ marmite
avec couvercle 10 l,
Acier inoxydable.



IKEA 365+ marmite
avec couvercle 10 l,
Acier inoxydable/verre



IKEA 365+ marmite
avec couvercle 5 l, Acier
inoxydable.



IKEA 365+ cocotte 5 l,
Acier inoxydable/verre



IKEA 365+ marmite
avec couvercle 3 l, Acier
inoxydable.



IKEA 365+ faitout avec
couvercle 3 l, Acier
inoxydable/verre



IKEA 365+ casserole
avec couvercle 2 l, Acier
inoxydable.



IKEA 365+ GUNSTIG sous plat
aimant rouge/gris foncé



IKEA 365+ casserole
avec couvercle 1 l, Acier
inoxydable.

Pour tout article de la gamme acheté jusqu'au 28 février 2022 inclus, la garantie commerciale de 15 ans est applicable. Pour tout achat postérieur, seule la garantie légale de 2 ans s'appliquera.





5



IKEA 365+ poêle à frire ø24 cm,
Acier inoxydable/
revêtement anti-adhérent.



IKEA 365+ poêle ø24 cm



IKEA 365+ poêle à frire ø28 cm,
Acier inoxydable/
revêtement anti-adhérent.



IKEA 365+ poêle ø28 cm



IKEA 365+ poêle à frire ø32 cm,
Acier inoxydable/
revêtement anti-adhérent.



IKEA 365+ poêle ø32 cm



IKEA 365+ grill ø28 cm,
Acier inoxydable/aluminium/
revêtement anti-adhérent.



IKEA 365+ poêle griller ø28 cm

IKEA 365+ cocotte avec
couvercle 5 l,
Acier inoxydable/
revêtement anti-adhérent/
verre transparent.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Cette garantie ne couvre pas les changements d'aspect des ustensiles de cuisson, sauf s'ils ont un effet significatif sur leur fonctionnement.

Cette garantie ne s'applique pas non plus aux produits qui ont été mal stockés ou montés, qui ont subi une mauvaise utilisation ou une modification, qui ont été nettoyés avec de mauvaises méthodes ou produits, aux produits qui ont été utilisés de manière inappropriée .

La garantie ne couvre pas l'usure normale, les coupures ou des rayures, ou des dommages causés par des chocs ou des accidents.

Cette garantie ne s'applique pas si les produits ont été placés à l'extérieur ou dans un environnement humide.

Cette garantie ne couvre pas les dommages consécutifs à ces incidents.





Conseils d'entretien

Tous les ustensiles de cuisine avec un acier inoxydable à l'intérieur peuvent être lavés dans un lave-vaisselle. Cela n'a pas d'effet néfaste sur le fonctionnement des ustensiles en acier inoxydable. Les articles avec un revêtement anti-adhérent doivent toujours être lavés à la main car les produits pour lave-vaisselle peuvent abîmer la surface.

La paille de fer ou les éponges abrasives ne doivent jamais être utilisées pour nettoyer les ustensiles de cuisson car elles peuvent abîmer la surface.

Lorsque vous cuisinez dans une marmite avec un acier inoxydable à l'intérieur, ajoutez toujours du sel dans l'eau une fois celle-ci à ébullition. Ajouter du sel à de l'eau froide peut marquer ce qui peut entraîner une corrosion.

La base d'un ustensile de cuisson est légèrement concave lorsqu'il est froid, mais s'aplatit quand il est chauffé. A cause de cela, laissez toujours refroidir l'ustensile avant de le nettoyer. Cela permet à la base de reprendre sa forme et aide à prévenir tout risque d'irrégularité. Il est également important de ne jamais chauffer l'ustensile vide, car la base pourrait devenir oblique.

Si l'ustensile de cuisson a un revêtement anti-adhérent, une surchauffe pourrait lui faire perdre ses propriétés anti-adhérentes. Si l'ustensile de cuisine a un revêtement anti-adhérent, cela signifie que vous pouvez cuisiner avec un peu de gras ou sans gras du tout. Cela facilite également le nettoyage des ustensiles puisque le revêtement empêche la nourriture de brûler ou d'accrocher à la surface. Cependant, le revêtement étant sensible aux éraflures, nous vous conseillons de toujours utiliser des couverts en plastique ou en bois sans bords pointus. Nous recommandons de ne pas empiler les casseroles et marmite les unes dans les autres dans la mesure où cela pourrait causer des éraflures sur le revêtement.

Lorsque vous nettoyez le revêtement anti-adhérent de l'ustensile, utilisez un détergent doux et de l'eau chaude. N'utilisez pas de paille de fer ou quo que ce soit qui éraflerait le revêtement. Nettoyez toujours l'ustensile à la main.

Où s'applique la présente garantie ?

Les garanties IKEA s'appliquent uniquement sur le territoire de la France métropolitaine et les îles françaises qui dépendent du continent européen (Corse, île de Batz, île de Ré, etc.), hors DOM et TOM. Pour les îles française qui dépendent du continent européen (Corse, île de Batz, île de Ré, etc.), la mise à disposition s'entend au port sur le continent.

Les garanties des articles IKEA utilisés dans un autre pays membres de l'Union Européenne pourront être exercées auprès de l'organisation IKEA locale du pays où le produit est utilisé sur tout le territoire de l'Union Européenne (hors DOM et TOM), sous réserve de conformité aux spécifications techniques et réglementations applicables et propres à chaque pays le cas échéant. Les conditions de garantie, étendues et limites, sont celles applicables sur le marché local. Il est recommandé de se les procurer auprès de l'organisation IKEA locale.





Comment nous contacter en cas de problème ?

Pour faire une réclamation dans le cadre de cette garantie, contactez le service après-vente de votre magasin le plus proche (voir liste des magasins sur IKEA.fr) ou contactez le Service Relations Clients :

- Par téléphone : **0969 36 20 06** (appel non surtaxé) (du lundi au samedi de 9h à 19h, le dimanche de 9h à 18)
- Par courrier électronique via notre formulaire de contact sur notre site Internet www.IKEA.fr, rubrique Contactez-nous.
- Par courrier à l'adresse suivante : **Meubles IKEA France S.A.S., Centre Relation Clients, TSA 11081, 91008 Evry Cedex, France**





Dispositions légales ?

Indépendamment de la garantie commerciale, IKEA reste tenu de la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L. 211-4 à L. 211-13 du code de la consommation et de celle relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du code civil.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur:

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.



“Garantie légale de conformité” (extrait du Code de la consommation)

- Art. L. 211-4. “Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l’emballage, des instructions de montage ou de l’installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.”
- Art. L. 211-5. “Pour être conforme au contrat, le bien doit :
 - 1° Être propre à l’usage habituellement attendu d’un bien semblable et, le cas échéant :
 - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l’acheteur sous forme d’échantillon ou de modèle ;
 - présenter les qualités qu’un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l’étiquetage ;
 - 2° Ou présenter les caractéristiques définies d’un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l’acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.”
- Art. L. 211-12. “L’action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.”





“De la garantie des défauts de la chose vendue” (extrait du Code civil)

- Art. 1641. “Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l’usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l’acheteur ne l’aurait pas acquise, ou n’en aurait donné qu’à moindre prix, s’il les avait connus.”
- Art. 1648 (1er alinéa). “L’action résultant des vices rédhibitoires soit être intentée par l’acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.”





CONSERVEZ ENSEMBLE VOS DOCUMENTS :

- JUSTIFICATIF D'ACHAT
- CONDITIONS DE GARANTIE CONTRACTUELLE

Meubles IKEA France S.A.S.
425, rue Henri Barbusse
BP 129
78375 PLAISIR CEDEX

Service Après-Vente IKEA : 09 69 36 20 06

(appel non surtaxé, coût d'une communication vers un numéro 09 selon tarif de votre opérateur)

